

Manuel d'utilisation du logiciel

ARCA nH 2023

Applicatif pour la Réalisation de la Comptabilité
Analytique Hospitalière

RTC et ENC champs MCO, SSR et HAD

Identification et paramétrage



Table des matières

Table des matières	2
Copyright©	3
Liste des évolutions	4
Travailler en réseau	5
Prérequis technique : configuration requise	6
Objectifs du logiciel	7
Présentation générale du logiciel	8
1. Paramétrage	10
1.1. Identification et gestion des établissements	10
Importer le fichier d'identification	10
Choisir un classeur fusionné ou non, le cas échéant	11
Consulter le rapport d'import	12
Tableau Récapitulatif	14
Cocher les activités sanitaires réalisées dans l'ES	14
Cocher la ou les ENC à laquelle ou lesquelles l'ES participe	14
1.2. Ecran type de paramétrage	15
1.3. Les formats d'imports	17
1.4. Nombre de sections maximum autorisées	18
1.5. Nombre de caractères pour le suffixe maximum autorisé	19
1.6. Paramétrage des sections	20
1.6.1. MCO	20
1.6.1.1 Sections d'hospitalisation MCO	20
1.6.1.2 Activités spécifiques MCO	20
1.6.1.3 Consultations externes MCO	21
1.6.2. HAD	22
1.6.2.1 Sections HAD – Ecran RTC	22
1.6.2.2 Sections HAD – Ecran ENC HAD	22
1.6.3. SSR	23
1.6.3.1 Sections d'hospitalisation SSR	23
1.6.3.2 Activités spécifiques SSR	23
1.6.3.3 Consultations externes SSR	24
1.6.4. Psychiatrie (PSY)	25
1.6.4.1 Sections d'hospitalisation PSY	25
1.6.4.2 Sections ambulatoires PSY	25
1.6.4.3 Activités spécifiques PSY	25
1.6.5 Sections multi-champs	26
1.6.5.1 Sections médico-techniques	26
1.6.5.2 Sections Logistique et Gestion Générale	27
1.6.5.3 Sections Logistique Médicale	28
1.6.5.4 Structure	28
1.6.6 Sections paramétrées par défaut	29
1.6.7 Autres sections	30
1.6.8 Budgets annexes	30
2. Traitements ENC : Correspondance des SA ENC	31

2.1	Quand réaliser cette phase ? _____	32
2.2	Réaliser la correspondance manuellement _____	32
2.3	Réaliser la correspondance par import de fichier _____	33
2.4	Affichage de toutes les sections _____	35
2.5	Export des correspondances _____	35
3.	<i>Traitements RTC : Correspondance des SA RTC</i> _____	35
4.	Réalisation de l'ENC : export ARCA nH à réaliser pour démarrer ARAMIS - SA actives / non actives par champ ENC _____	36
5.	<i>Paramétrage de l'application, problèmes connus et support</i> _____	39
5.1	Lieu de stockage des données _____	39
5.2	Problèmes connus _____	40
5.2.1	Au lancement de l'application _____	40
5.2.2	A la connexion de la plateforme _____	40
5.3	Support _____	41
	Annexe 1 : Format des imports par type de SA _____	42
	Annexe 2 : guide de lecture des rapports _____	48

Les modifications pour l'année 2023 figurent en **jaune**.

Copyright©

Les droits d'auteur afférents au logiciel ARCA nH appartiennent à l'ATI H. Toute reproduction, adaptation et distribution du logiciel doit faire l'objet d'une autorisation formelle écrite préalable de la part de l'ATI H.

Liste des évolutions

Evolution	Descriptif
Mise à jour des suppressions/ajout des sections dans l'arbre analytique	Consulter l'arbre analytique pour connaître les modifications de l'année 2023
Introduction de nouvelles SA obligatoires pour le champ SSR pour les établissements réalisant le RTC : les SAMT métiers de RR	L'écran des SAMT métiers de RR est désormais accessible aux établissements RTC.
Ajout d'un message d'alerte à la génération du classeur si, pour RTC avec champ SSR pas de SAMT Métiers de RR créée	Le classeur ne pourra pas être généré tant que l'établissement n'a pas créé au moins une SAMT métier de RR s'il a le champ SSR.
Ajout de 2 nouvelles sections DIM : l'établissement aura le choix de faire 1 section ou 2 sections	L'écran LGG est enrichi des 2 nouvelles sections DIM.
Consultations SSR et MCO : suppression de l'écran intermédiaire de choix (je n'ai pas de consultations / Je ne veux pas détailler / Je veux détailler)	<p>Pour les consultations MCO, le code 2022 sera recodé automatiquement par le logiciel lors de l'import des données N-1, avec le numéro 934.99 Consult_indifférenciées_MCO.</p> <p>L'établissement est encouragé à réaliser un découpage plus détaillé, par spécialité médicale, s'il le souhaite et s'il est en capacité de le faire.</p> <p>Cet effort constitue un point positif à la meilleure connaissance des coûts des consultations, en accord avec les recommandations de la cour des comptes.</p> <p>L'établissement choisira un nouveau numéro de consultation SSR de l'AA pour séparer, a minima, Adulte/Enfant</p>
Ecran SAMT : ajout du champ « Nature d'UO » dans l'import	Harmonisation écran ENC/RTC pour les SAMT
SAMT de bloc : ce type de section ne peut pas avoir le type « Non concerné » pour le type de prise en charge. L'établissement doit choisir entre « dédié à des patients hospitalisés en ambulatoire » ou « non dédié »	Lors de l'import des SA N-1, dans Identification, si l'établissement a un ou plusieurs SA de bloc avec le mode de prise en charge « Non concerné », il sera invité à rajouter la modalité dans l'écran des SAMT. Si cela n'est pas réalisé, l'établissement ne pourra pas déployer le classeur.
Nouveau type de SAMT : les SAMT en mode de fonctionnement = Groupement (SAMT_GP)	Les SAMT en groupement (SAMT_GP) sont désormais isolées des SAMT sous-traitées (SAMT_ST), afin de leur attribuer des règles d'affectation distinctes.
Ecran "Autres sections" : suffixes possibles à partir de 2023	L'écran est modifié par rapport à N-1 pour permettre l'ajout de suffixes et notamment sur la section HORS_ETUDE_ACT – avec libellé à préciser, pour créer des sections non relatives aux patients hospitalisés ni aux budgets annexes et qui sont transversales aux champs d'hospitalisation
Activité HAD : la coche « HAD » a été supprimée dans l'écran HAD	Si l'établissement à une activité HAD, il la cochera dans l'écran identification

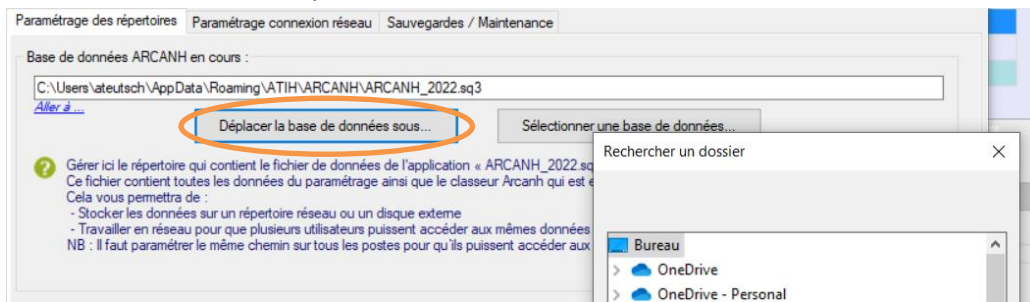
Travailler en réseau

Les données du logiciel ARCANH sont stockées dans un fichier qui se nomme « ARCANH_année.sq3 ». Celui-ci est stocké par défaut dans le « répertoire de données du profil utilisateur Windows ». Ce répertoire est visible en cliquant sur Outils → Paramétrage.

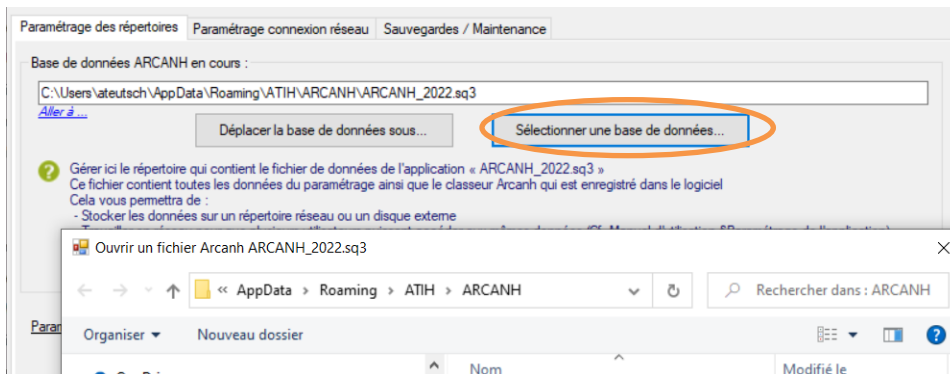
Si plusieurs personnes veulent travailler sur les mêmes données du logiciel, il suffit de définir un répertoire unique de travail et de paramétrer le même chemin sur chaque poste de travail.

L'aide de votre informaticien sera certainement nécessaire pour avoir les droits en écriture sur un répertoire du réseau.

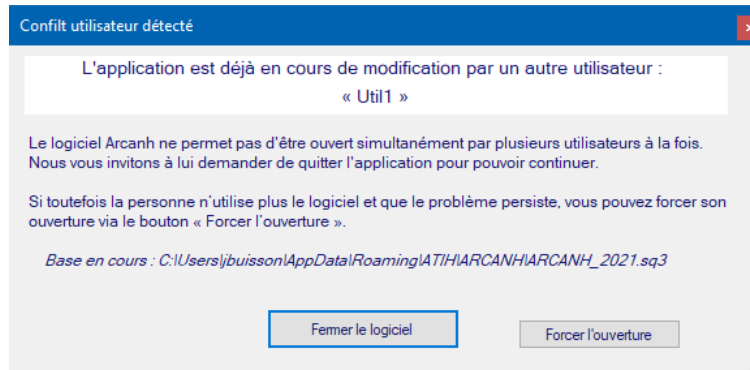
- ❖ Le premier utilisateur définit le répertoire de travail en cliquant sur « Déplacer la base de données » et choisit un répertoire réseau commun à tous les utilisateurs,



- ❖ Le premier utilisateur informe les autres utilisateurs du répertoire de stockage
- ❖ Puis les autres utilisateurs, font pointer ARCANH sur ce répertoire. Pour cela, il clique sur le bouton « Sélectionner une base de données... » en choisissant le répertoire commun.



A noter que 2 utilisateurs ne peuvent pas travailler en même temps : le logiciel le notifiera au deuxième utilisateur lors de l'ouverture du logiciel ARCANH :



Les deux utilisateurs peuvent donc accéder et modifier les mêmes données mais à tour de rôle tout en utilisant l'application sur leur poste de travail respectif.

Prérequis technique : configuration requise

Avant d'installer le logiciel, assurez-vous que votre système est compatible avec les configurations suivantes :

Systemes d'exploitation pris en charge ⁽¹⁾ :

- Windows 10, Windows 11
- Windows Server 2016, Windows Server 2019, Windows Server 2022

⁽¹⁾ Liste des systèmes d'exploitation sur lesquels l'application a été testée.

NB : Nos applications sont toujours compatibles avec Windows 7 et Windows 8.1 à ce jour. Cependant Microsoft ne le supportant plus, l'ATI H ne peut assurer la compatibilité totale au cas où des mises à jour de sécurité empêcheraient le bon fonctionnement de nos logiciels.

Prérequis logiciel :

- Microsoft .NET Framework 4.8 (ou supérieur):
<https://dotnet.microsoft.com/en-us/download/dotnet-framework/thank-you/net48-web-installer>
- Excel 2007 (ou supérieur)
- Lecteur de fichier PDF (Acrobate Reader ou autre)

Avertissement

Le compte « **Administrateur de la machine locale** » est nécessaire à l'installation du logiciel.

Les données d'ARCAnH sont stockées par défaut sur votre poste sous C:\Documents and Settings\[VOTRE COMPTE]\Application Data\ATI H\ARCAnH\[Année]\[Finess] mais il est possible de modifier le répertoire de stockage. Pour cela, se référer au paragraphe « Paramétrage de l'application ».

Objectifs du logiciel

Définition du mot ARCAⁿH : Applicatif pour la Réalisation de la Comptabilité Analytique Hospitalière

Depuis la campagne 2021, le logiciel ARCAⁿH devient l'outil unique permettant de remplir les études nationales de coût (ENC) quel que soit le champ concerné et le retraitement comptable (RTC).

L'utilisation du logiciel se compose de deux principales étapes :

- **L'étape de paramétrage** au cours de laquelle est défini le découpage analytique de l'établissement en sections. Ce découpage doit être réalisé conformément au guide méthodologique. Cette première phase doit être menée avec le plus grand soin afin de limiter les corrections ultérieures. La liste de ces activités sont décrites à l'aide de codes, fournis par l'ATI H dans un document de référence : l'arbre analytique.
- La seconde étape consiste à réaliser, dans un tableur (classeur) configuré selon les éléments du paramétrage, l'ensemble des **phases comptables** de la méthodologie RTC et/ou ENC. Plusieurs onglets sont communs entre RTC/ENC et d'autres sont spécifiques par recueil.

Depuis la campagne 2021, les établissements réalisant RTC et ENC ont la possibilité de réaliser un classeur fusionné. La présentation « Qu'est-ce qu'implique un classeur fusionné ? », disponible sur les pages ENC/RTC, présente ce classeur fusionné qui permet de **diminuer la double saisie dans les classeurs ENC/RTC sur les phases communes.**

Le logiciel permet aux établissements réalisant plusieurs ENC de n'effectuer qu'un seul paramétrage et qu'un seul classeur permettant la réalisation des phases de comptabilité analytique.

Le présent manuel est accessible depuis le logiciel en cliquant sur le menu d'aide.

Ce document a vocation à décrire les premières étapes à réaliser dans le logiciel. **Le remplissage de la partie classeur sera décrit dans un second manuel.**

Présentation générale du logiciel

Le **paramétrage** est l'étape préalable à la réalisation des phases comptables. Il consiste à :

- Renseigner les données d'identification ;
- Définir la liste complète des sections d'analyse ;
- Définir la liste des autres sections (logistiques, activités hors ENC, MIG, budgets annexes).

Pour cette phase, le logiciel affiche 2 parties :

- Une partie de menu à gauche
- Un écran de saisie à droite

Le logiciel s'ouvre sur l'écran **d'identification**.

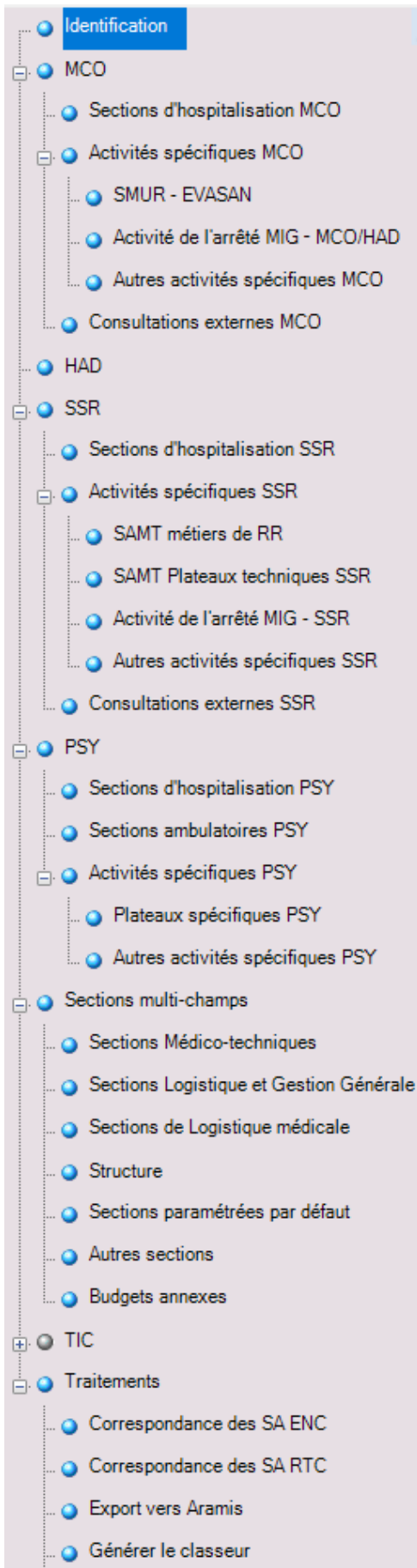
C'est la première étape obligatoire avant de définir la liste de vos sections analytiques.

Ce document décrit la réalisation de la phase de paramétrage, la correspondance des SA et l'export vers ARAMIS (pour l'ENC).

Les parties suivantes seront décrites dans un autre manuel :

- Générer le classeur **Fonctionnalité non disponible pour la version ARCA nH V1.0.0**
- Transmettre les données **Fonctionnalité non disponible pour la version ARCA nH V1.0.0**

L'outil TIC est décrit dans un manuel à part. Des tutoriels pour la présentation de cet outil sont à disposition sur le site de l'ATI H. **Fonctionnalité non disponible pour la version ARCA nH V1.0.0**



Le menu présenté ci-contre vous permet d'entrer dans chacune des étapes du paramétrage de votre découpage analytique.

Les différentes parties du menu vous permettent de paramétrer les différentes sections d'analyse.

L'affichage de ce menu et la possibilité de déclarer des sections **dépendent des activités de votre établissement** (les sections MCO ne sont accessibles que si votre établissement a une activité MCO).

C'est lors de la phase d'« Identification » que vous déclarerez les données liées à votre établissement (Statut, activités exercées, etc.).

1. Paramétrage

1.1. Identification et gestion des établissements

Un tutoriel de 5 min est disponible sur les pages ENC/RTC, pour présenter la réalisation de cette phase. Les pages sont accessibles en cliquant sur le lien suivant :

[Lien vers les tutoriels ARCA nH](#)

Importer le fichier d'identification

En première étape, l'établissement devra importer son fichier d'identification. Cette étape est obligatoire pour tous les ES RTC et ENC, y compris les nouveaux ES ENC.

Au préalable, le fichier d'identification de l'ES est à télécharger sur la plateforme eRTC ou sur la plateforme eENC, rubrique « Fichier d'identification d'ARCA nH »


Ecran : identification

Identification et gestion des établissements

Liste des établissements :

Finess	Raison sociale	Classeur	Année	Etablissement en cours
991256027	Etablissement fictif ENC ex-DGF	RTC	2022	<input checked="" type="checkbox"/>
991256027	Etablissement fictif ENC ex-DGF	ENC	2022	<input type="checkbox"/>
991540931	Etablissement FUSION ex-DGF	Fusionné	2022	<input type="checkbox"/>
992156026	Etablissement fictif ENC ex-OQN	ENC	2022	<input type="checkbox"/>

Définir en tant qu'établissement courant

 Votre fichier d'identification est à télécharger au préalable sur la plateforme eRTC ou sur la plateforme eENC, rubrique « Fichier d'identification d'ARCA nH »

Importer le fichier Identification Supprimer Défusionner

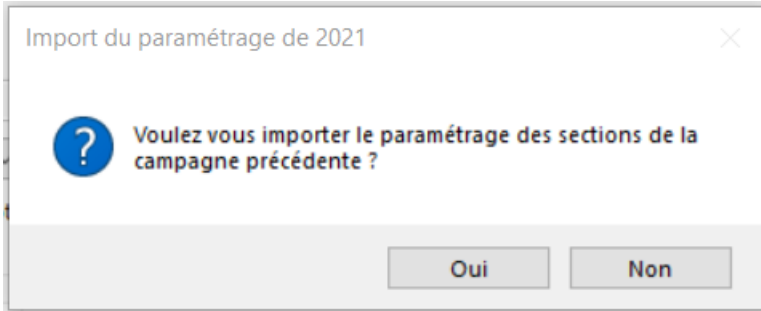
[Rapport du dernier import](#)

Cliquer sur « Importer le fichier Identification » :

- L'explorateur s'ouvre
- Choisissez votre fichier
- Valider

Choisir un classeur fusionné ou non, le cas échéant

Pour les FINESS réalisant RTC ou ENC uniquement, la fenêtre s'ouvre directement sur la proposition d'import des SA de la campagne précédente.



Pour les FINESS éligibles au classeur fusionné, une fois que l'établissement aura cliqué sur « Importer le fichier d'identification », une fenêtre pop-up s'ouvre.

Éligible = le FINESS N est dans la campagne RTC 2023 et dans la campagne ENC 2023 et les comptes comptables correspondent exclusivement à ce FINESS

La fenêtre pop-up propose à l'établissement les choix suivants :

Import du fichier Identification



Vous avez la possibilité de réaliser Arcanh sur un seul classeur fusionné RTC+ENC ou bien de réaliser 2 classeurs séparés RTC et ENC.

- Je souhaite :
- 1 classeur fusionné RTC + ENC
 - 2 classeurs séparés RTC et ENC

NB : Dans le cas d'un classeur fusionné, votre correspondance UM-SA doit répondre aux exigences du logiciel ARAMIS pour réaliser l'ENC

Import des sections des campagnes précédentes :

- 1 classeur fusionné RTC+ENC :

- Le logiciel importera les SA de l'ENC 2022 sauf pour les SA de PSY, le cas échéant, dans le RTC 2022.
- Pas d'import des campagnes précédentes

- 2 Classeurs séparés RTC et ENC :

- Je souhaite importer le paramétrage du RTC 2022
- Je souhaite importer le paramétrage de l'ENC 2022

Valider mes choix

On passe à l'étape suivante.

Consulter le rapport d'import

Après les étapes précédentes, si l'ES a choisi d'importer ses sections N-1, un rapport s'affiche. Sinon aucun rapport ne s'affiche.

Le rapport se présente sous la forme suivante :

Résultat de l'import du paramétrage



Rapport - Import du paramétrage de la campagne précédente - 991256027 - Etablissement Fictif Ex-DGF [RTC]

Sections et paramétrage traité	Résultat d'import
HAD	Importé
Sections d'hospitalisation MCO	Importé
Activité de l'arrêté MIG - MCO/HAD	Importé mais des alertes existent
SMUR - EVASAN	Importé
Autres activités spécifiques MCO	Importé
Consultations externes MCO	Importé
Sections d'hospitalisation SSR	Importé
SAMT Plateaux techniques SSR	Importé
MIG SSR	Importé
Autres activités spécifiques SSR	Importé
Consultations externes SSR	Importé
Sections d'hospitalisation PSY	Importé
Sections ambulatoires PSY	Importé
Sections médico-techniques	Importé
Sections LM	Importé
Sections LGG	Importé
Structure	Importé
Budgets annexes	Importé
Autres sections	Importé mais des alertes existent

Le paramétrage a été importé. Merci de le vérifier et de l'ajuster si nécessaire dans les rubriques dédiées aux sections

Rapport détaillé - Liste des sections non importées

Alerte	Ligne/section	Importée
[Activité de l'arrêté MIG - MCO/HAD] Cette section n'existe plus dans l'arbre analytique 2023	"F14;;Centres nationaux de référence pour la lutte contre les maladies transmissibles mentionnés à l'article L. 1413-4 du code de la santé publique"	Non
[Activité de l'arrêté MIG - MCO/HAD] Cette section n'existe plus dans l'arbre analytique 2023	"Q01;;Services d'aide médicale urgente (SAMU) mentionnés à l'article L. 6112-5 du code de la santé publique"	Non
[Autres sections] Cette section n'existe plus dans l'arbre analytique 2023	"HORS_ETUDE_ACT001;;Autre activité 1 (libellé à préciser dans ARCAH)"	Non

Pour plus de précision veuillez consulter le document décrivant le nouvel arbre analytique commun ENC-RTC
<https://www.atih.sante.fr/campagne-rtc-2023>

Règles d'import :

Les sections existantes dans l'arbre N par rapport aux campagnes précédentes sont importées →
« Importé »

Les sections supprimées dans l'arbre N par rapport aux campagnes précédentes ne sont pas importées, mais quand il y a au moins une SA par grand type de sections qui est importée, la mention suivante s'affiche → « Importé mais des alertes existent »

Le détail des SA en erreur est présenté dans le rapport détaillé.


Le rapport d'import peut être consulté à tout moment en cliquant sur le lien mis à disposition sur l'écran Identification :



Tableau Récapitulatif

Après les étapes précédentes, l'affichage dans le tableau sera le suivant, selon les cas rencontrés :

Colonne
« Classeur »



Identification et gestion des établissements

Liste des établissements :

Finess	Raison sociale	Classeur	Année	Etablissement en cours
991256027	Etablissement Fictif Ex-DGF	ENC	2023	<input type="checkbox"/>
991256027	Etablissement Fictif Ex-DGF	Fusionné	2023	<input type="checkbox"/>
991256027	Etablissement Fictif Ex-DGF	RTC	2023	<input checked="" type="checkbox"/>
992156026	Etablissement Fictif Ex-OQN	ENC	2023	<input type="checkbox"/>

Définir en tant qu'établissement courant

Cocher les activités sanitaires réalisées dans l'ES

Le fichier d'identification remplira automatiquement le cochage suivant :

Quelles sont les activités sanitaires exercées au sein de votre établissement?

MCO
 SSR
 HAD
 PSY

Chaque coche, combinée à la coche "ENC" suivante, va déterminer l'accès ou non aux écrans de paramétrage correspondant des champs selon le tableau ci-dessous.

Ce cochage automatique est modifiable.

Cocher la ou les ENC à laquelle ou lesquelles l'ES participe

Le fichier d'identification remplira automatiquement le cochage suivant :

A quelle ENC participez-vous ?

MCO
 SSR
 HAD

Chaque coche, combinée à la coche "Activités sanitaires" précédente, va déterminer l'accès ou non aux écrans de paramétrage correspondant des champs selon le tableau ci-dessous.

Ce cochage automatique est modifiable, notamment pour les ES en abandon.

1.2. Ecran type de paramétrage

La plupart des écrans se présente sous la forme suivante :

The screenshot shows the 'Liste des sections paramétrées' interface. It features a table with columns for 'Code SA', 'Libellé', and 'Mode Prise en charge'. Below the table are buttons for 'Ajouter', 'Supprimer', and 'Importer'. A 'Saisie des sections' form is also visible, with fields for 'Racine SA', 'Suffixe', 'Libellé officiel', and 'Libellé saisi', along with 'Valider' and 'Annuler' buttons. Callouts provide instructions: 'Sélection d'une ligne pour suppression ou modification' points to a row in the table; 'Affichage des sections déjà paramétrées' points to the table; 'Importer la liste des SA sous forme de fichier « .txt »' points to the 'Importer' button; 'Supprimer la SA' points to the 'Supprimer' button; 'Ajouter une SA' points to the 'Ajouter' button; 'Enregistrer les données saisies' points to the 'Valider' button; and 'Astuce : Un clic fait apparaître les SA autorisées de l'arbre analytique' points to the 'Racine SA' field. Red circles with numbers 1 and 2 highlight the 'Libellé officiel' and 'Libellé saisi' fields respectively.

Code SA	Libellé	Mode Prise en charge
933314	Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie)	Hospitalisation complète
934111100	Médecine polyvalente/neuro	Hospitalisation complète
934111114	Médecine polyvalente non programmée/Dermato/Neuro	Hospitalisation complète
934111121	Médecine HDJ	Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris)
934111130	UTHA	Hospitalisation complète
93411130	Maladies infectieuses	Hospitalisation complète
93412000	Pédiatrie HC	Hospitalisation complète
93412001	Pédiatrie HJ	Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris)
93412144	Néonatalogie	Hospitalisation complète
93413164	Endocrinologie, Diabétologie, Nutrition métabolisme	Hospitalisation complète

Saisie des sections

Racine SA: 93 3314

Suffixe:

Libellé officiel: Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie) **1**

Libellé saisi: Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie) **2**

Buttons: Ajouter, Supprimer, Importer, Valider, Annuler

Astuce : Un clic fait apparaître les SA autorisées de l'arbre analytique

Enregistrer les données saisies

Sélection d'une ligne pour suppression ou modification

Affichage des sections déjà paramétrées

Importer la liste des SA sous forme de fichier « .txt »

Supprimer la SA

Ajouter une SA

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SA :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique disponible sur les pages RTC et ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Ajouter

: Ce bouton permet d'ajouter manuellement une ligne dans la table

Supprimer

: Après avoir sélectionné une ligne dans la table, ce bouton permet de la supprimer

Valider



: Après avoir saisi manuellement les données, ce bouton permet d'enregistrer les données

Annuler

: Annule les modifications de l'établissement en cours d'ajout / modification



: Ce bouton permet

- De générer une version html et csv de la liste paramétrée en cliquant sur 
- D'imprimer la liste paramétrée en cliquant sur 

Importer

: Ce bouton permet d'importer des fichiers au format demandé. Il ouvre une fenêtre permettant la recherche du fichier dans les répertoires de l'ordinateur.

Lors de la saisie des champs ou à l'importation, le logiciel vérifie le format des données. Si le logiciel détecte une anomalie, un rapport d'erreur s'ouvre.

Les messages d'erreur les plus courants sont décrits et expliqués en [annexe 2](#).

Des contrôles sont notamment effectués sur :

- Le nombre de champs et/ou leur séparation par un point-virgule
- La validité des codes des sections
- L'utilisation du point ou de la virgule comme séparateur de décimales

1.3. Les formats d'imports

Les sections analytiques peuvent être déclarées manuellement ou à l'aide de fichiers d'import.

Les consignes générales pour réaliser un fichier d'import sont les suivantes :

- Tous les fichiers sont au format texte (.txt ou .csv).
- Le nom des fichiers à fournir en entrée des logiciels ARCAH et ARAMIS n'est pas imposé.
- Le séparateur de champs est le « ; ».
- Les montants en euros peuvent contenir des décimales. Le « . » et le « , » sont acceptés pour les décimales.
- Les numéros de SA sont à transmettre sans les points (exemple : 934.792.2 doit apparaître dans les fichiers en 9347922).
- Selon les fichiers, pour une valeur manquante, le champ peut être mis à vide. Si cette valeur figure entre 2 champs, mettre 2 points virgules consécutifs.
- Les dates sont au format JJMMAAAA ou JJ/MM/AAAA ou JJ-MM-AAAA

Les formats des fichiers des sections analytiques par type de SA sont décrits dans [l'annexe 1](#).

1.4. Nombre de sections maximum autorisées

Le nombre maximum par type de SA est limité au nombre suivant :

RTC/ENC 2023	3-SA
SAC_MCO	150
ACT_SPE_MCO_SMUR	10
MIG_MCOsans-imput	3
MIG_MCO_cle	4
MIG_MCO	120
ACT_SPE_MCO	30
ACT_SPE_MCOsans-imput	2
CONSULT_MCO	60
SAC_SSR	40
MET_FUSION	
MET	40
PRR_BALNEO	5
PRR	50
MIG_SSR	20
MIG_SSR_V02	3
MIG_SSRsans-imput	5
SPE_SSR_PARC	5
SPE_SSR_ATEL	5
ACT_SPE_SSR	5
CONSULT_SSR	15
INTER	30
TI	30
SAC_PSY	50
AMBU_PSY	60
PLATEAU_PSY	20
ACT_AUT_PSY	45
SAMT_INT	80
SAMT_ST	12
SAMT_GP	12
SAMT_URG	15
SAMT_DIAL	90
SAMT_RDTH	20
ACT_HETUDE	13
SAC_MCO_SCU	

1.5. Nombre de caractères pour le suffixe maximum autorisé

Le nombre de caractère du suffixe est limité au nombre suivant :

Type de SA	Nombre de suffixes maxi
SAC_MCO	8
SMUR	2
MIG_MCO	2
ACT_SPE_MCO	2
CONSULT_MCO	3
SAC_SSR	6
MET	2
SAMT_PRR	2
MIG_SSR	2
ACT_SPE_SSR	2
SAC_PSY	8
AMBU_PSY	8
PLATEAUX_PSY	2
ACT_AUT_PSY	2
SAMT	6
INTER	2
ACT_HETUDE	2

1.6. Paramétrage des sections

1.6.1. MCO

1.6.1.1 Sections d'hospitalisation MCO

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))

Fichier d'import en annexe 1 : [SAC_MCO](#)

Le type SA figurant dans l'arbre analytique est SAC_MCO.

Un champ supplémentaire est demandé :

Le mode de prise en charge est à indiquer pour chaque SA selon les modalités suivantes :

- ❖ 01-Hospitalisation complète
- ❖ 02-Hospitalisation complète de semaine
- ❖ 04-Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris)
- ❖ 05-Séances

1.6.1.2 Activités spécifiques MCO

1.6.1.2.1 [SMUR - EVASAN](#)

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))

Fichier d'import en annexe 1 : [SMUR](#)

Le type SA figurant dans l'arbre analytique est ACT_SPE_MCO_SMUR.

La nature de l'UO est à indiquer pour chaque SA selon les modalités figurant dans l'AA :

- ❖ Pour Q021 et Q023 : 2 modalités « Demi-heure » (code 1) et « Minute » (code 2)
- ❖ Pour Q07 : 1 modalité : « Evacuation » (code 3)

1.6.1.2.2 [Activités de l'arrêté MIG-MCO/HAD](#)

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))

Fichier d'import en annexe 1 : [MIG_MCO](#)

Le type SA figurant dans l'arbre analytique est MIG_MCO et MIG_MCOsansimput et MIG_MCO_cle

Les MIG des activités de biologie hors nomenclature et la MIG T05 sont classées dans le nouveau type de section MIG_MCO_cle : cela permet, **pour le RTC**, de leur affecter des charges de laboratoire (pour les MIG actes de biologie) et des charges de HTNM (pour la MIG T05).

Pour l'ENC, La liste détaillée des Missions d'Intérêt Général et leur traitement sont indiqués dans un dossier Zip intitulé « Liste des missions d'intérêt général (MIG) » à télécharger sur le site de l'ATI H :

Domaines d'activité>Informations sur les coûts>ENC MCO>ENC MCO données N

- L'écran de paramétrage traduit ces informations dans la colonne « Imputation en 3-SA » du tableau récapitulatif selon 3 libellés
 - Section MIG : la SA MIG apparaîtra dans 3-SA
 - Imputations sur les SA consommatrices : la SA MIG est affichée dans 3-SA mais sans imputation possible car ses charges doivent rester sur les SA consommatrices
 - Charges partielles sur les sections MIG : seules certaines charges sont à affecter sur la SA MIG, selon le périmètre du financement MIG

Pour les établissements ne réalisant que l'**ENC SSR et/ou HAD** mais ayant une activité MIG, ils doivent regrouper toutes les activités spécifiques dont ils bénéficient dans la SA MIG_MCO_horsENC proposée dans la liste.

1.6.1.2.3 Autres activités spécifiques MCO

L'écran est modifié par rapport à la campagne 2021. Un suffixe est possible. Un libellé établissement peut-être saisi.

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))

Fichier d'import en annexe 1 : [ACT_SPE_MCO](#)

Le type SA figurant dans l'arbre analytique est ACT_SPE_MCO et ACT_SPE_MCOsans-imput

1.6.1.3 Consultations externes MCO

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))

Fichier d'import en annexe 1 : [CONSULT_MCO](#)

Le type SA figurant dans l'arbre analytique est CONSULT_MCO.

L'établissement choisira un numéro de section, par spécialité médicale, s'il le souhaite.

Le code 934.99 : consultations indifférenciées MCO peut être utilisé.

1.6.2. HAD

1.6.2.1 Sections HAD – Ecran RTC

Si l'établissement a une activité HAD, il doit désormais la cocher dans l'écran d'identification uniquement.

1.6.2.2 Sections HAD – Ecran ENC HAD

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))

Fichier d'import en annexe 1 : [HAD](#)

Le type SA figurant dans l'arbre analytique est INTER.

Deux champs supplémentaires sont demandés :

Le **type d'intervenant** est à indiquer pour chaque SA selon les modalités suivantes :

- ❖ 1 : Personnel salarié
- ❖ 2 : Personnel libéral
- ❖ 3 : Personnel intérimaire
- ❖ 4 : Personnel mis à disposition

La **nature du suivi au séjour** est à indiquer pour chaque SA selon les modalités suivantes :

- ❖ 1 : Suivi des minutes si personnel salarié ou possibilité si personnel intérimaire ou possibilité si personnel mis à dispo
- ❖ 2 : Suivi des montants si personnel libéral ou possibilité si personnel intérimaire ou possibilité si personnel mis à dispo

NB : Par défaut, le personnel salarié aura par défaut « Nombre de minutes » et personnel libéral « Suivi des montants »

1.6.3.SSR

1.6.3.1 Sections d'hospitalisation SSR

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))
Fichier d'import en annexe 1 : [SAC_SSR](#)

Le type SA figurant dans l'arbre analytique est SAC_SSR.

1.6.3.2 Activités spécifiques SSR

1.6.3.2.1 [SAMT Métiers de RR](#)

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))
Fichier d'import en annexe 1 : [MET](#)

Le type SA figurant dans l'arbre analytique est MET.

Un champ supplémentaire est demandé :

Le **type d'intervenant de RR** est choisi dans la liste déroulante :

- ❖ 1 : Salarié,
- ❖ 2 : Libéral hors vacataire,
- ❖ 3 : Vacataire, intérimaire ou mis à disposition,
- ❖ 4 : Comète

1.6.3.2.2 [SAMT Plateaux techniques SSR](#)

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))
Fichier d'import en annexe 1 : [PRR](#)

Les types SA correspondant dans l'arbre analytique sont PRR et PRR_BALNEO.

Un champ supplémentaire est demandé :

Le **mode de fonctionnement** est à indiquer pour chaque SA :

- ❖ 1 : Interne
- ❖ 2 : Sous-traitance
- ❖ 3 : Groupement

1.6.3.2.3 [Activité de l'arrêté MIG SSR](#)

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))
Fichier d'import en annexe 1 : [MIG_SSR](#)

Les types SA correspondant dans l'arbre analytique sont MIG_SSR et MIG_SSRsansimput.

Pour les établissements ne réalisant que l'**ENC MCO et/ou HAD** mais ayant une activité MIG SSR, ils doivent regrouper toutes les MIG SSR dont ils bénéficient dans la SA MIG_SSR_horsENC qui doit donc être cochée.

MIG SSR

Cocher les MIG SSR de votre établissement.

MIG SSR

Code	Libellé
<input type="checkbox"/> MIG_SSR_horsENC	MIG et MERRI variables SSR ne concernant pas le périmètre d'activité déclaré dans l'ENC

1.4.5.1 Autres activités spécifiques SSR

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))

Les types SA correspondant dans l'arbre analytique sont SPE_SSR_ATEL et SPE_SSR_PARC.

Un champ supplémentaire est demandé :

Le **mode de fonctionnement** est à indiquer pour chaque section :

- ❖ 1 : Interne
- ❖ 2 : Externe

1.6.3.3 Consultations externes SSR

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))

Fichier d'import en annexe 1 : [CONSULT_SSR](#)

Le type SA figurant dans l'arbre analytique est [CONSULT_SSR](#).

L'établissement choisira un numéro de section différenciant a minima Adulte/Enfant.

1.6.4. Psychiatrie (PSY)

1.6.4.1. Sections d'hospitalisation PSY

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))

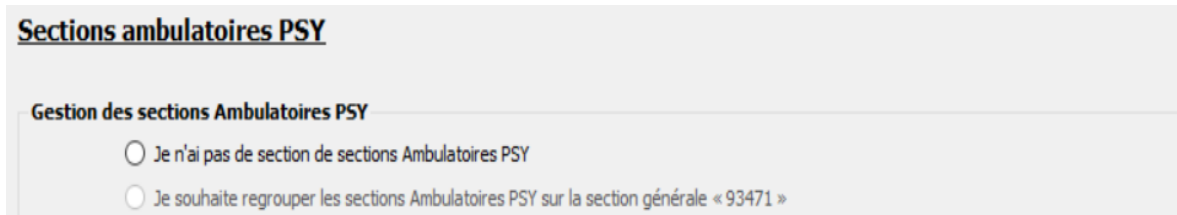
Fichier d'import en annexe 1 : [SAC_PSY](#)

Le type SA figurant dans l'arbre analytique est SAC_PSY.

Cet écran est grisé pour un classeur ENC.

1.6.4.2 Sections ambulatoires PSY

L'établissement choisira en haut de l'écran le niveau de découpage :



Si l'établissement choisit le niveau détaillé, l'écran s'agrandit et l'écran type est affiché.

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))

Fichier d'import en annexe 1 : [AMBU_PSY](#)

Le type SA figurant dans l'arbre analytique est AMBU_PSY.

Seuls les deux premiers choix sont paramétrables pour un classeur ENC.

1.6.4.3 Activités spécifiques PSY

1.6.4.3.1 [Plateaux spécifiques PSY](#)

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))

Fichier d'import en annexe 1 : [PLATEAUX_PSY](#)

Le type SA correspondant dans l'arbre analytique est PLATEAU_PSY.

Un champ supplémentaire est demandé :

Le **mode de fonctionnement** est à indiquer pour chaque SA :

- ❖ 1 : Interne
- ❖ 2 : Sous-traité

Cet écran est grisé pour un classeur ENC.

1.6.4.3.2 Autres activités PSY

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))

Fichier d'import en annexe 1 : [ACT_AUT_PSY](#)

Le type SA correspondant dans l'arbre analytique est ACT_AUT_PSY.

Changement pour la campagne 2022 :

Pour créer des sections « AUTRES », l'établissement doit choisir la section PSY099 et y ajouter des suffixes. Il n'est plus limité à 5 sections. Pour ces sections, l'établissement sera dans l'obligation de fournir un libellé.

Si l'établissement coche une des sections « Autres à spécifier dans ARCA nH », le libellé est obligatoire.

1.6.5 Sections multi-champs

1.6.5.1 Sections médico-techniques

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))

Fichier d'import en annexe 1 : [SAMT](#)

Les types SA figurant dans l'arbre analytique sont SAMT_INT / SAMT_ST (en fonction de mode de fonctionnement de la SAMT), SAMT_DIAL (SA de dialyse), SAMT_RDTH (SA de radiothérapie), SAMT_URG (SA urgences)

.

Un nouveau type apparaît en 2023 : les SAMT_GP liés aux activités médico-techniques organisées en groupement.

Un champ supplémentaire est demandé pour le RTC, qui était déjà attendu pour l'ENC : La **nature de l'UO** doit être indiquée pour chaque SA : les modalités attendues sont décrites dans le format d'import. L'arbre analytique donne l'indication de la nature d'UO attendue pour chaque SA.

Le **mode de prise en charge** est à indiquer pour chaque SA selon les modalités suivantes :

- ❖ 0= Non Concerné
- ❖ 1= Dédié à la prise en charge en chirurgie ambulatoire
- ❖ 2= Non ambulatoire

Nouveauté 2023 : Le mode de prise en charge « Non concerné » n'est pas autorisé pour les SAMT de bloc

Le **mode de fonctionnement** est à indiquer pour chaque SA selon les modalités suivantes :

- ❖ 1 = Interne
- ❖ 2 = Sous-traitance
- ❖ 3 = Groupement

1.6.5.2 Sections Logistique et Gestion Générale

L'écran est spécifique et se présente comme suivant :

Sections Logistique et Gestion Générale

Les sections marquées comme « Non concerné » ne figureront pas dans le classeur

Code	Libellé	Mode de fonctionnement
931114	Service mortuaire et Morgue	Totalement internalisée
931120	Services administratifs liés au personnel (hors CLM,CLD, syndicats, ...)	Totalement internalisée
93112122	Syndicats	Totalement internalisée
93112124	Garderie - Crèche	Totalement internalisée
9311215	Indemnité d'Allocations de Retour à l'Emploi (ARE)	Totalement internalisée
931124	Personnel en absence longue durée (CLM / CLD)	Totalement internalisée
93113	Accueil et gestion des malades	Totalement internalisée
93116	Services hôteliers	Partiellement sous-traitée (une partie du processus est sous-traité)
931171	Brancardage et transport pédestre	Centralisé
9311721	Transport motorisé des patients (hors SMUR) - sous-traité	Totalement sous-traitée
9311722	Transport motorisé des patients (hors SMUR) - interne	Totalement internalisée
93118	Entretien-maintenance	Totalement internalisée
93119	Hébergement Temporaire Non Médicalisé (HTNM)	Groupement
9313	Restauration	Totalement internalisée
9314	Blanchisserie	Totalement sous-traitée

Services administratifs à caractère général (SACG) - hors service mortuaire et morgue :

OU Regroupé sur 1 section SACG (931.110)

Découpé en 3 sections : Direction générale (931.111) Totalement internalisée
 Finances - comptabilité (931.112) Groupement
 Gestion économique (931.113) Groupement

Direction des Systèmes d'Information (DSI)

OU Regroupé sur 1 section DSI (931.14)

Découpé en 2 sections : DSI - Routine (931.141) Partiellement sous-traitée (une partie du processus e
 DSI - Projet (931.142) Partiellement sous-traitée (une partie du processus e

Département de l'information médicale (DIM)

OU Regroupé sur 1 section DIM (931.15) Totalement internalisée

Découpé en 2 sections : DIM - Production et transmission de l'information médicale (931.151)
 DIM - Stratégie et pilotage (931.152)

Les sections Logistiques et Gestion Générale sont ouvertes automatiquement dans le classeur ARCAH. Chacune des sections doit être typée en choisissant une modalité dans la liste déroulante.

- Pour toutes sections (hors Brancardage et transport pédestre) :
 - o Non Concerné,
 - o Totalement internalisée,
 - o Totalement sous-traitée,
 - o Partiellement sous-traitée (une partie du processus est sous-traité),
 - o Groupement.
- Section Brancardage et transport pédestre :
 - o Non concerné,
 - o Centralisé,
 - o Décentralisé,

- Mixte.

Pour la LGG SACG – Services administratifs à caractère général, l'établissement a 2 choix :

Choix 1 : 1 seule section SACG

Choix 2 : 3 sections SACG- Direction générale, SACG-Finances-Comptabilité, SACG Gestion économique

Pour la LGG DSI, l'établissement a 2 choix :

Choix 1 : 1 seule section DSI

Choix 2 : 2 sections DSI-Routine + DSI-Projet (ceci afin de permettre le calcul et la comparaison d'un coût d'UO à périmètre identique).

Pour la LGG DIM, l'établissement a 2 choix :

Choix 1 : 1 seule section DIM

Choix 2 : 2 sections DIM – Production et transmission de l'information médicale et Stratégie et Pilotage (Retrouver des explications dans la note de nouveautés disponibles sur la page RTC 2023)

1.6.5.3 Sections Logistique Médicale

Code	Libellé	Mode de fonctionnement
93611	SA Pharmacie - hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession	Totalement sous-traitée
93612	Préparations stériles de médicaments - nutrition parentérale	
93613	Préparations stériles de médicaments - Reconstitution et délivrance des chimiothérapies	Partiellement sous-traitée (Une partie du processus est sous-traité)
93614	Radiofarmacie	
9362	Sterilisation	Totalement internalisée
9364	Génie Biomédical	Totalement internalisée
9365	Hygiène hospitalière et vigilances	Totalement internalisée
9367	Autre logistique médicale	Totalement sous-traitée

Les sections de Logistique Médicale sont ouvertes automatiquement dans le classeur ARCAH. Chacune des sections doit être typée en choisissant une modalité dans la liste déroulante parmi les suivantes :

- Non concerné,
- Totalement internalisée,
- Totalement sous-traitée,
- Partiellement sous-traitée,
- Groupement.

1.6.5.4 Structure

Sections de Structure

	Code	Libellé	Mode de fonctionnement
<input checked="" type="checkbox"/>	9381	Structure financière	
<input checked="" type="checkbox"/>	9382	Structure immobilière	Locataire

Les sections de Structure sont ouvertes automatiquement dans le classeur ARCAH. La section Structure immobilière doit être typée en choisissant une modalité dans la liste déroulante parmi les suivantes :

- Locataire
- Propriétaire
- Mixte

1.6.6 Sections paramétrées par défaut

Certaines sections sont non paramétrables et ouvertes automatiquement pour les établissements concernés dans le classeur ARCAh. Cet écran permet d'en informer les établissements de façon synthétique.

Les sections concernées sont celles des activités subsidiaires, des activités hors ENC, des Redevances, et des sections HAD.

Pour le classeur RTC, seules les sections des activités subsidiaires seront affichées par défaut.

Sections paramétrées par défaut	
Les sections suivantes sont non paramétrables et ouvertes automatiquement en colonne dans le classeur ARCAh	
Activités subsidiaires	
Code	Libellé
ACT_SUBSID1	Rétrocession de médicaments
ACT_SUBSID2	Mise à disposition de personnel facturé
ACT_SUBSID3	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants
ACT_SUBSID4	Autres ventes de biens et de services
ACT_SUBSID5	Refacturations aux groupements
Activités hors ENC	
Code	Libellé
9341-9342-9343	Activité clinique MCO (hors ENC)
9344	Activité clinique Psy (hors ENC)
9345	Activité clinique SSR (hors ENC)
93531	Activité clinique HAD (hors ENC)
SAMT_HORS_ENC	Plateaux médico-techniques ne produisant pas pour l'ENC
Redevances	
Code	Libellé
REDEV	Redevances des praticiens libéraux
Sections HAD	
Code	Libellé
93531011	Continuité des soins
93531012	Charges au domicile du patient
93531014	Logistique dédiée au patient
93531015	Bilan, coordination médicale et sociale des soins – Médecin et Infirmier coordonnateurs
93531016	Bilan, coordination médicale et sociale des soins – Charges d'intervenants pour les temps de coordination
93531017	Bilan, coordination médicale et sociale des soins – Assistant social
93531018	Bilan, coordination médicale et sociale des soins – Personnel Autre

1.6.7 Autres sections

Cet écran utilise le format type ([cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage](#))

Fichier d'import en annexe 1 : [ACT_HETUDE](#)

Le type SA correspondant dans l'arbre analytique est HORS_ETUDE.

L'établissement peut désormais créer plusieurs SA de même nature et créer plusieurs SA Autres avec le code HORS_ETUDE_ACT en y accolant un suffixe et un libellé descriptif.

Attention :

Il est rappelé que les sections ACT_HETUDE ne doivent pas contenir les activités :

- De consultations ;
- De sections relevant de l'hospitalisation ;
- De ce qui relève des budgets annexes ;
- De ce qui relève des groupements.

En effet, ces activités ont leurs propres sections dans l'arbre analytique.

1.6.8 Budgets annexes

Remarque : ce chapitre ne concerne que les établissements DAF/ ex-DG.

L'écran est spécifique. L'établissement doit cocher les activités qui le concernent.

Le type SA correspondant dans l'arbre analytique est RCRA.

Il s'agit de définir la liste des budgets annexes de l'établissement.

Budgets annexes

Budgets annexes

Code	Libellé
<input type="checkbox"/> A	DNA et SIC - Dotation non affectée (DNA) et services industriels et commerciaux (SIC)
<input checked="" type="checkbox"/> B	USLD - Unités de soins de longue durée (USLD)
<input checked="" type="checkbox"/> C	Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et sages-femmes
<input checked="" type="checkbox"/> E	EHPAD : Etablissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
<input checked="" type="checkbox"/> G	Groupements Hospitaliers de Territoire - EPS support
<input type="checkbox"/> J	Maisons de retraite
<input checked="" type="checkbox"/> L	CAT social - Centres d'aide par le travail - activité sociale
<input type="checkbox"/> M	CAT prod et com - Centres d'aide par le travail - activités de production et de commercialisation
<input type="checkbox"/> N	SSIAD - Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
<input checked="" type="checkbox"/> P	L321-1 CASF - Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF)

Tout cocher

Pour ajouter une section, cochez la case située sur la ligne correspondante.

Une fois que vous avez sélectionné l'ensemble de vos sections Budgets annexes, cliquez sur **Valider** pour l'enregistrer.

Une coche « Tout cocher » permet de définir toutes les sections.

2. Traitements ENC : Correspondance des SA ENC

Ce « transcodage » permet de faire une « correspondance » entre l'ancien découpage de l'établissement et le nouveau en cas de modification d'une année sur l'autre.
Pas de distinction Racine/suffixe à faire.

Le remplissage est obligatoire. Grâce à cette correspondance, les comparaisons par SA dans les tableaux de contrôle de la plateforme restent possibles.

Principe de ce traitement : attribuer la correspondance de toutes les sections de la campagne en cours et de la campagne précédentes pour les SAC, les SAMT, les SA activités spécifiques et les SA Consultations (LGG/LM/STR non concernés).

- ❖ Pour les nouvelles sections N n'ayant pas de correspondance avec la campagne précédente : leur attribuer « Non concerné » dans la colonne Code SA N-1
- ❖ Pour les sections de la campagne précédentes ayant été supprimées pour la campagne N : indiquer « Supprimé / Non concerné » dans la colonne Code SA N

Correspondance des sections si le découpage a changé entre 2021 et 2022

Votre découpage a changé entre 2021 et 2022, vous devez indiquer la correspondance entre les anciens et les nouveaux numéros de SA.
Pour lancer la comparaison entre les 2 années, merci d'appuyer sur le bouton suivant « Enregistrer / Valider »

Saisie manuelle

Code SA 2021	Code SA 2022	SA 2022 à affecter
93661101 (ACTSPE_SSR) - Ateliers d'appareillage et de confection - 01		934611110 (Consult_MCO) - Soins inte.
93661102 (ACTSPE_SSR) - Ateliers d'appareillage et de confection - 02		934611111 (Consult_MCO) - HOSPITAL
9366112 (ACTSPE_SSR) - Parc de matériel roulant		934611112 (Consult_MCO) - HOSPITAL
936613 (ACTSPE_SSR) - Suivi pré ou post hospitalisation		934611113 (Consult_MCO) - HOSPITAL
9346119 (Consult_MCO) - Consult_Médecine générale non orientée		934611114 (Consult_MCO) - HOSPITAL
93461229 (Consult_MCO) - Consult_Médecine générale avec fréquentation particulière		934611115 (Consult_MCO) - Réanimati
93472 (Consult_SSR) - Consultations externes SSR		934611116 (Consult_MCO) - Réanimati
935310202 (INTERVENANT) - Médecin - 2		934611117 (Consult_MCO) - Réanimati
935310221 (INTERVENANT) - Infirmier - 1		934611118 (Consult_MCO) - Réanimati
935310222 (INTERVENANT) - Infirmier - 2		934611119 (Consult_MCO) - Réanimati
935310223 (INTERVENANT) - Infirmier - 3		934611120 (Consult_MCO) - Unité d'hos
		934611121 (Consult_MCO) - Réanimati
		934611122 (Consult_MCO) - Réanimati

Correspondance
manuelle à réaliser

Nouvelles sections non prises en compte dans la correspondance. La section doit être vide pour poursuivre, donc il faudra forcément indiquer la correspondance pour ces sections

2.1 Quand réaliser cette phase ?

La correspondance ne peut être réalisée qu'à partir du moment où le paramétrage N est finalisé.

Si la correspondance n'a pas été réalisée, ou si la correspondance a été réalisée et est concernée par des contrôles bloquants, l'établissement ne pourra pas transmettre les données ARCA nH. L'établissement pourra néanmoins générer le classeur.

2.2 Réaliser la correspondance manuellement

Le tableau affiche 2 colonnes :

- A gauche, la colonne pré-remplie des codes SA N-1 (ancien découpage) pour les SA n'existant pas l'année N,
 - A droite, la colonne code SA N (nouveau découpage) à compléter par menu déroulant.
- ⇒ La liste des codes SA de l'ancien découpage est celle fournie par l'établissement dans l'ENC ou le RTC N-1.
- ⇒ La liste des codes SA avec le nouveau découpage est celle saisie précédemment dans la phase paramétrage.

L'établissement doit remplir la colonne code SA 2023 pour chaque ligne. 3 cas peuvent se présenter :

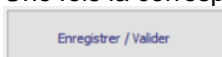
- La SA N-1 a une correspondance avec plusieurs codes SA N
 - Choisir, dans le menu déroulant de la colonne de droite, la première SA N concernée, paramétrée précédemment
 - Utiliser le bouton « Ajouter une ligne ». Puis choisir, dans le menu déroulant de la colonne de gauche, la SA N-1, la créer autant de fois que nécessaire et choisir, dans le menu déroulant de la colonne de droite, les SA N concernées
- La SA N-1 de la colonne de gauche est supprimée en année N
 - Choisir le libellé « NC » dans la colonne de droite SA N
- La SA N de la colonne de droite est nouvelle en année N
 - Utiliser le bouton « Ajouter une ligne ». Puis Choisir le libellé « NC » dans la colonne de gauche SA N-1. Sélectionner dans la colonne de droite la SA nouvellement créée en N (s'aider de l'indication sur la droite « SA 2023 à affecter »).

Le bouton « Supprimer la ligne sélectionnée » permet de supprimer une ligne de correspondance si besoin.

Règle de remplissage :

- Toutes les SA N-1 doivent avoir une correspondance en année N (si la SA est supprimée, choisir le libellé « NC » pour N).
- Toutes les SA N doivent avoir une correspondance en année N-1 (si la SA correspond à une nouvelle activité en N, choisir le libellé « NC » pour N-1).

Une fois la correspondance manuelle effectuée, l'établissement doit cliquer sur :



Lance les contrôles

Les contrôles réalisés sont les suivants :

CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE	DESCRIPTION DETAILEE
CORR02	BLOQUANT	Correspondance manquante – Mettre « Non Concerné » si pas de correspondance	Si le champ Code SA N-1 ou Code SA N est manquante (champ vide), la ligne est en anomalie. Si l'établissement n'a pas de correspondance avec N-1 ou avec N, il doit indiquer « Non Concerné ».
CORR07	BLOQUANT	SA paramétrée(s) dans l'ENC N mais non affectée(s) dans votre saisie manuelle	Si une SA N n'a pas été affectée à au moins une SA N-1, la SA N est en anomalie.
CORR08	BLOQUANT	SA de l'ENC N déclarée plusieurs fois dont une avec une correspondance « Non concerné »	Si une SA N est déclarée plusieurs fois et qu'une des correspondances est « Non concerné », la SA N est en anomalie.

S'il n'y a pas d'erreur bloquante, le rapport « Evolution de la numérotation entre N-1 et N » est produit. Il permet d'avoir la synthèse de la correspondance.

2.3 Réaliser la correspondance par import de fichier

L'établissement peut préparer sa correspondance à l'avance. Le format du fichier est décrit en annexe 1 [Correspondance](#)



Ouvre l'explorateur Windows, importe le fichier et lance les contrôles.

Les contrôles réalisés sont les suivants :

CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE	DESCRIPTION DETAILEE
CORR01	BLOQUANT	2 champs attendus (Numéro section N-1 ; Numéro section N)	Si le fichier a plus de 2 « ; », le fichier est en anomalie.
CORR02	BLOQUANT	Correspondance manquante – Mettre « Non Concerné » si pas de correspondance	Si le champ Code SA N-1 ou Code SA N est manquante (champ vide), la ligne est en anomalie. Si l'établissement n'a pas de correspondance avec N-1 ou avec N, il doit indiquer « Non Concerné ».

CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE	DESCRIPTION DETAILEE
CORR03	BLOQUANT	SA déclarée(s) dans l'ENC N-1 mais non présente(s) dans votre fichier dans le champ SA N-1	Le test consiste à comparer les SA N-1 du fichier de correspondance avec les SA N-1 paramétrées dans ARCAh N-1. Les SA du fichier de correspondance manquantes par rapport au fichier des SA N-1 de l'ATI H sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.
CORR04	BLOQUANT	SA non déclarée(s) dans l'ENC N-1 mais présente(s) dans votre fichier dans le champ SA N-1	Le test consiste à comparer les SA N-1 du fichier de correspondance avec les SA N-1 paramétrées dans ARCAh N-1. Les SA du fichier de correspondance en trop par rapport aux SA N-1 de l'ATI H sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement
CORR05	BLOQUANT	SA paramétrée(s) dans l'ENC N mais non présente(s) dans votre fichier dans le champ SA N	Le test consiste à comparer les SA N du fichier de correspondance avec les SA paramétrées dans ARCAh N. Les SA du fichier de correspondance manquantes par rapport aux SA paramétrées dans ARCAh N sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.
CORR06	BLOQUANT	SA non paramétrée(s) dans l'ENC N mais présente(s) dans votre fichier dans le champ SA N	Le test consiste à comparer les SA N du fichier de correspondance avec les SA paramétrées dans ARCAh N. Les SA du fichier de correspondance en trop par rapport aux SA paramétrées dans ARCAh N sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.
CORR07	BLOQUANT	SA paramétrée(s) dans l'ENC N mais non affectée(s) dans votre saisie manuelle	Si une SA N n'a pas été affectée à au moins une SA N-1, la SA N est en anomalie.
CORR08	BLOQUANT	SA de l'ENC N déclarée plusieurs fois dont une avec une correspondance « Non concerné »	Si une SA N est déclarée plusieurs fois et qu'une des correspondances est « Non concerné », la SA N est en anomalie.

S'il n'y a pas d'erreur bloquante, le rapport « Evolution de la numérotation entre N et N-1 » est produit. Il permet d'avoir la synthèse de la correspondance.

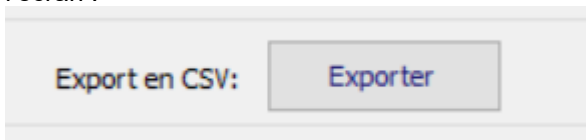
2.4 Affichage de toutes les sections

Par défaut, le logiciel ouvre l'écran avec les sections pour lesquelles une correspondance est attendue. Si l'établissement veut visualiser les correspondances qui ont été faites automatiquement par le logiciel (code SA identique entre N et N-1), il peut cocher sur « Afficher les correspondances faites automatiquement » comme ci-dessous :



2.5 Export des correspondances

L'établissement peut exporter sous EXCEL ses correspondances en utilisant le bouton « Exporter » de l'écran :



3. Traitements RTC : Correspondance des SA RTC

Le principe est le même que l'écran Correspondance des SA ENC (se reporter au paragraphe correspondant).

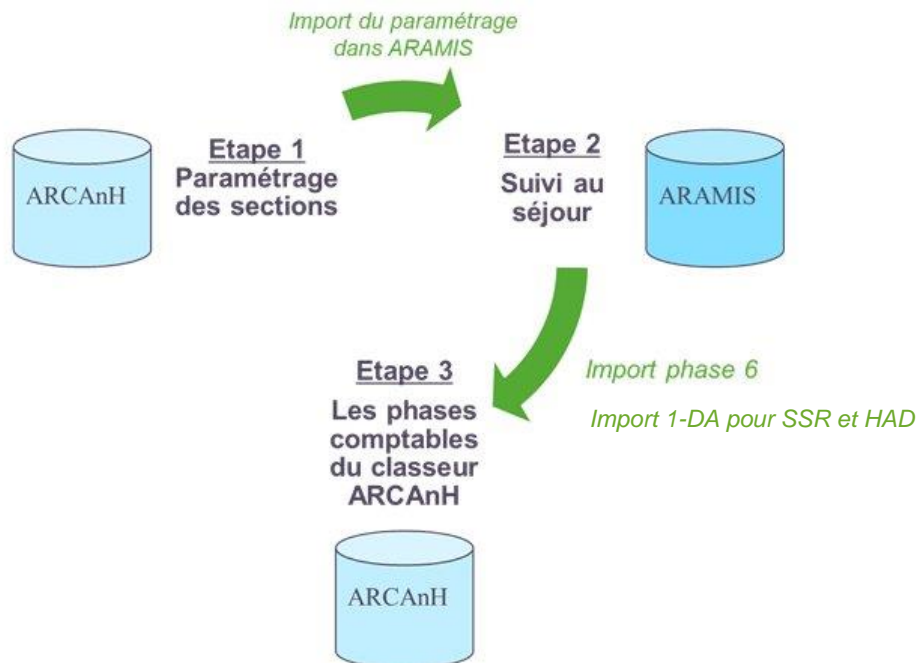
Principe de ce traitement : attribuer la correspondance de toutes les sections de la campagne en cours et de la campagne pour les SAC, les SAMT, les SA activités spécifiques et les SA Consultations (LGG/LM/STR non concernés).

- ❖ Pour les nouvelles sections N n'ayant pas de correspondance avec la campagne précédente : leur attribuer « Non concerné » dans la colonne de la colonne N-1
- ❖ Pour les sections de la campagne précédentes supprimées : indiquer « Supprimé » dans la colonne de la section année N

Le remplissage n'est pas obligatoire. Cependant, grâce à cette correspondance, les comparaisons par SA dans les tableaux de contrôle de la plateforme seront possibles.

4. Réalisation de l'ENC : export ARCAAnH à réaliser pour démarrer ARAMIS - SA actives / non actives par champ ENC

Pour la réalisation de l'ENC, le lien entre les logiciels ARCAAnH et ARAMIS est décrit ci-dessous



Pour les SAMT (SAMT_DIAL, SAMT_RDTH, SAMT_URG, SAMT_INT, SAMT_ST), SAMT Métier de RR, SAMT Plateaux SSR et activités spécifiques SSR, les MIG_SSR_V02 et ACT_SPE_MCO_SMUR, il conviendra de cocher les cases selon si l'activité de la SA concerne ou non les patients hospitalisés du périmètre de l'ENC, par champ.

Si la SA ne produit d'activité pour aucun des hospitalisés des champs ENC du FINESS concerné, alors il convient de cocher la case « Non active pour les hospitalisés ENC de l'établissement ».

Les SA cochées « actives » pour un champ de l'ENC seront dans le fichier d'export du paramétrage d'ARCAAnH vers ARAMIS pour le champ concerné.

Export vers ARAMIS - SA actives / non actives par champ ENC

Cocher les cases selon si l'activité de la SA concerne ou non les patients hospitalisés du périmètre de l'ENC, par champ.
Les SA cochées « actives » pour un champ de l'ENC seront dans le fichier d'export du paramétrage d'ARCANH vers ARAMIS pour le champ concerné.

Tout cocher/décocher : SSR HAD Non active

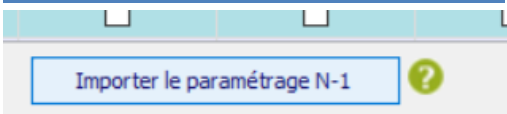
Type de SA	Code SA	Libellé saisi de la SA	Mode de fonctionnement / Type d'intervenant	Active pour les hospitalisés ENC SSR de l'établissement	Active pour les hospitalisés ENC HAD de l'établissement	Non active pour les hospitalisés ENC de l'établissement
SAMT	932111	Accueil et Traitement des Urgences - Structure ...	Interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	9321143	Urgences Gynécologie-Obstétrique	Interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	93231	Laboratoire général	Interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	9323121	Laboratoire général - 21	Sous-Traitance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	9323122	Laboratoire général - 22	Sous-Traitance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	9323123	Laboratoire général - 23	Sous-Traitance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	93232	Anatomo-Cyto-Pathologie	Interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	9323331	Labo_Biochimie générale	Interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	932334	Labo_Immunologie	Interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	932335	Labo_Sérologie	Interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	932336	Labo_Micro-biologie	Interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	9323371	Labo_Hématologie générale	Interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	932341	Labo_Laboratoire génétique	Interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	932411	Bloc opératoire central	Interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	9324224	Bloc pédiatrique	Interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	932431	Bloc obstétrique	Interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	932432	Bloc gynécologie	Interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	93244	Bloc Robot - Coût machine	Interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nb de sections au total : 35
Nb section(s) à cocher : 35

Enregistrer Annuler Importer le paramétrage N-1 ?

Toutes les SA doivent avoir une coche pour permettre l'export.

Bouton « Importer le paramétrage N-1 »

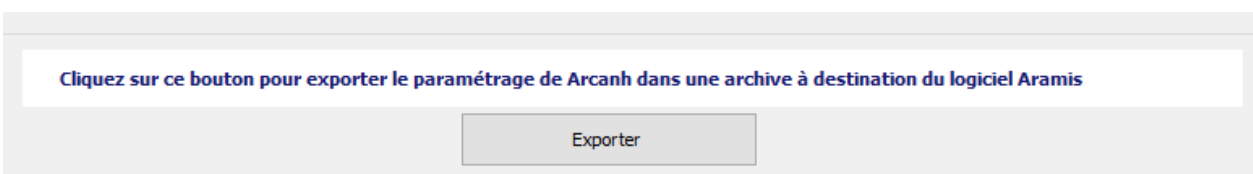


Ce bouton vous permet d'importer le paramétrage actif / non actif des sections N-1 (à partir du Fichier d'identification). Les nouvelles sections de l'année N restent à paramétrer.

Contrôler que les coches correspondent au paramétrage N.

Exporter

La fenêtre « Export pour ARAMIS » se présente ainsi :



Le bouton **Exporter** permet de générer le fichier qui devra être importé dans ARAMIS pour permettre son paramétrage. En cliquant sur ce bouton, l'utilisateur peut sélectionner le répertoire où le fichier sera stocké. Ensuite, le fichier SA_ARCANH_FINESS_ANNEE.ZIP est généré suivi d'un message de confirmation.

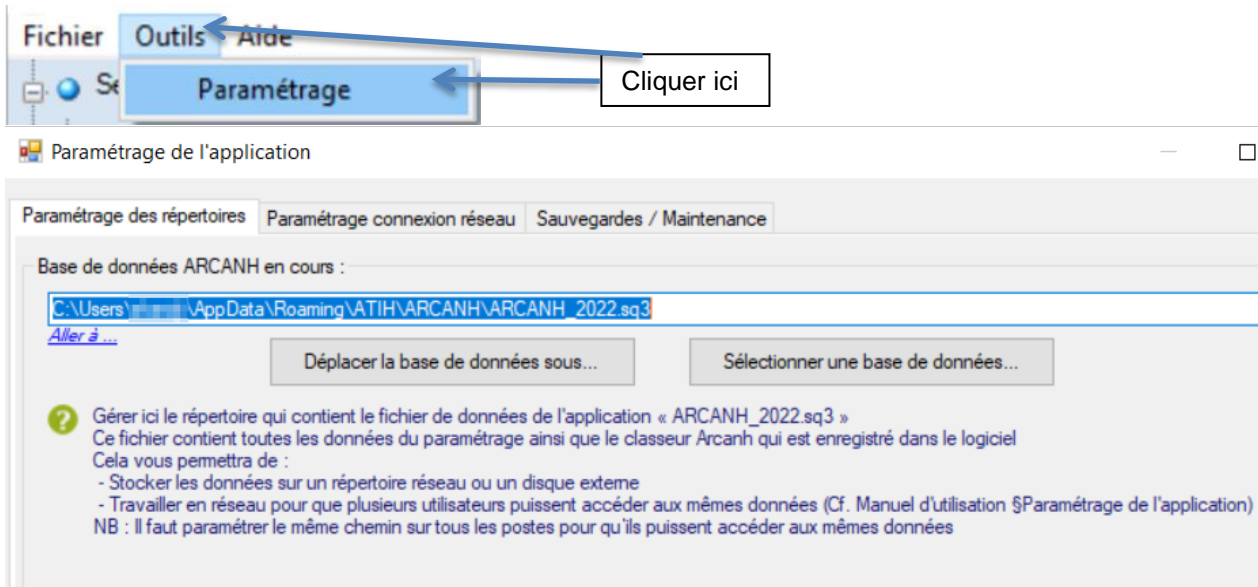
Il peut être ensuite importé en l'état dans ARAMIS. Il contient les données d'identification de l'établissement, l'ensemble des SA paramétrées dans ARCAAnH ainsi que la date et l'heure de génération du fichier.

Remarque : si vous ne parvenez pas à accéder au répertoire indiqué, assurez-vous que vos paramètres permettent d'afficher les fichiers et dossiers cachés (dans la fenêtre de l'explorateur, dans Outils/Options d'affichage/Affichage, dans la rubrique "Fichiers et dossiers cachés" choisir "Afficher les fichiers et dossiers cachés") avant de régénérer le fichier.

5. Paramétrage de l'application, problèmes connus et support

5.1 Lieu de stockage des données

Les données du logiciel ARCANH sont stockées dans un fichier qui se nomme « ARCANH_ENC_année.sq3 ». Celui-ci est stocké par défaut dans le « répertoire de données du profil utilisateur Windows ». Ce répertoire est visible en cliquant sur Outils → Paramétrage.



Il est possible de modifier son emplacement en utilisant le bouton « Déplacer la base de données sous... ».

Pour ouvrir une base de données déjà existante, il suffit de la sélectionner à l'aide du bouton « Sélectionner une base de données... ».

5.2 Problèmes connus

5.2.1 Au lancement de l'application

Erreurs :

« **To run this application, you first must install one of the following versions of the .NET Framework : v4.6.8** »

Ou

« **L'application n'a pas réussi à s'initialiser correctement ou .dll introuvable** »

Il manque le prérequis « Microsoft .NET Framework » pour lancer correctement le logiciel (cf. paragraphe « CONFIGURATION REQUISE »)

5.2.2 A la connexion de la plateforme

Erreur : « **Enable to connect to the remote server** » ou « **Le code statut de la connexion est NameResolutionFailure Voulez-vous réessayer d'interroger le serveur?** »

Cette erreur signifie que le paramétrage du proxy est incorrect, la connexion à la plateforme n'est donc pas possible. Dans le logiciel, vérifiez vos paramètres dans le menu Export vers la plateforme. Renseignez-vous auprès de votre administrateur réseau de votre établissement pour connaître la connexion à utiliser.

Erreur : « **Problème de ZIP lors de la transmission (zip corrompu)** »

L'idéal si vous rencontrez ce type d'erreur est de vous connecter directement sur la plateforme pour transmettre vos fichiers. Cette erreur signifie que votre proxy est trop lent et que le fichier Zip n'arrive pas complètement à se télécharger via le logiciel.

Message : « **Le fichier est occupé (validé ou en cours de télétransmission) sur le serveur et ne peut pas être transmis. S'il s'agit d'un fichier valco, cela peut être dû au fait qu'il n'y a pas de panier validé pour cet exercice.** »

Ce message signifie que les données établissements ont été validées ou sont déjà en cours de traitement sur la plateforme. Il faut donc dévalider les données au niveau établissement depuis la plateforme ou attendre que le traitement commandé sur la plateforme soit terminé pour débloquer la transmission.

5.3 Support

En cas de difficultés **techniques**, vous pouvez poster un message sur le forum AGORA et y accéder directement par la fenêtre « A propos » du logiciel ARCANH. Il vous faudra fournir une copie de votre message d'erreur et bien détailler votre problème pour une prise en charge plus rapide de votre incident.



En cas de difficultés **méthodologiques**, sur le forum AGORA, postez votre message dans la partie

- Informations sur les coûts > Retraitement comptable (RTC) > **RTC 2023**
- Informations sur les coûts > ENC > Etablissements participant aux ENC > ENC - MCO > **Méthodologie ENC MCO**
- Informations sur les coûts > ENC > Etablissements participant aux ENC > ENC - SSR > **Méthodologie ENC SSR**
- Informations sur les coûts > ENC > Etablissements participant aux ENC > ENC - HAD > **Méthodologie ENC HAD**

Annexe 1 : Format des imports par type de SA

La nature des champs sera décrite selon les conventions suivantes :

N :	Numérique
AlphaN :	AlphaNumérique
LF :	Liste fermée de valeurs
>0 :	Strictement supérieur à 0
>=0 :	Supérieur ou égal à 0

Fichier d'import dans l'écran section d'hospitalisation MCO

Libellé des champs	Description	Type
Racine SA	N	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA ENC/RTC = SAC_MCO
Suffixe	N	8 caractères maximum
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum
Mode de prise en charge	LF	2 caractères ayant comme valeurs possibles : 01, 02, 04, 05 avec : 01-Hospitalisation complète 02-Hospitalisation complète de semaine 04-Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris) 05-Séances

Fichier d'import dans l'écran SMUR - EVASAN

Format du fichier d'import ENC et classeur fusionné

Libellé des champs	Description	Type
Racine SA	AlphaN	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA ENC/RTC = ACT_SPE_MCO_SMUR
Suffixe interne	N	2 caractères maximum
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum
Nature de l'unité d'oeuvre	N	1 caractère maxi : 1= Demi-heure 2= Minute 3= Evacuation

Format des fichiers d'import RTC

Libellé des champs	Description	Type
Racine SA	AlphaN	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA ENC/RTC = ACT_SPE_MCO_SMUR
Suffixe interne	N	2 caractères maximum
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum

Fichier d'import de l'écran Activités de l'arrêté MIG – MCO/HAD

Format du fichier d'import

Libellé des champs	Description	Type	Obligatoire
Racine SA	AlphaN	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA ENC/RTC =MIG_MCO et MIG_MCOsansimput, MIG_MCO_cle	Oui
Suffixe	N	2 caractères maxi	Non
Libellé saisi	AN	Zone de Texte - 150 caractères maxi	Oui

Fichier d'import de l'écran Autres activités spécifiques MCO

Libellé des champs	Description	Type	Obligatoire
Racine SA	AlphaN	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA ENC/RTC = ACT_SPE_MCO et ACT_SPE_MCOsansimput	Oui
Suffixe	N	2 caractères maxi	Non
Libellé saisi	AN	Zone de Texte - 150 caractères maxi	Oui

Fichier d'import de l'écran Consultations externes MCO

Libellé des champs	Description	Type
Racine SA	N	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA ENC/RTC = CONSULT_MCO
Suffixe	N	3 caractères maximum
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum

Fichier d'import de l'écran HAD (RTC non concerné, ENC HAD uniquement)

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Racine SA	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA INTERV
Suffixe	N	2 caractères Les suffixes suivants sont préconisés : 1= salarié, 2=libéral, 3=intérimaire
Libellé saisi	AlphaN	Libellé automatiquement rempli en fonction de la SA choisie + Saisie libre pour détailler le type d'intervenants (ex : infirmier salarié) 150 caractères maximum
Type d'intervenant	LF	1 : Personnel salarié 2 : Personnel libéral 3 : Personnel intérimaire 4 : Personnel mis à disposition

Suivi au séjour	LF	1 : Suivi des minutes si personnel salarié ou possibilité si personnel intérimaire ou possibilité si personnel mis à dispo 2 : Suivi des montants si personnel libéral ou possibilité si personnel intérimaire ou possibilité si personnel mis à dispo
-----------------	----	---

Fichier d'import de l'écran Sections d'hospitalisation SSR

Libellé des champs	Type	Description
Racine SA	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = SAC_SSR
Suffixe	N	6 caractères (augmentation par rapport à ENC 2020 pour permettre de mettre un suffixe 90 pour les SA COVID)
Libellé saisi	AlphaN	Alphanumérique 150

Fichier d'import de l'écran SAMT Métiers de RR (RTC à partir de 2023)

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Racine SA	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = MET
Suffixe	N	2 caractères
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maxi
Type d'intervenant	LF	1 caractère 1 = Salarié 2 = Libéral hors vacataire 3 = Vacataire, intérimaire ou mis à disposition 4 = Comète

Fichier d'import de l'écran Plateaux techniques SSR

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Racine SA	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = PRR et PRR_BALNEO
Suffixe	N	2 caractères
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum
Mode de fonctionnement	LF	1 =Interne / 2= Sous-traitance / 3=Groupement

Fichier d'import de l'écran Activités de l'arrêté MIG -SSR

Libellé des champs	Description	Type
Racine SA	AlphaN	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = MIG_SSR et MIG_SSRsans imput
Suffixe	N	2 caractères maxi

Fichier d'import de l'écran Autres activités spécifiques SSR

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Racine SA	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = SPE_SSR_ATEL et SPE_SSR_PARC
Suffixe	N	2 caractères
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum
Mode de fonctionnement de la SA	LF	1 : Interne 2 : Externe

Fichier d'import de l'écran Consultation externes SSR

Libellé des champs	Description	Type
Racine SA	N	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = CONSULT_SSR
Suffixe	N	3 caractères maximum
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum

Fichier d'import de l'écran Sections d'hospitalisation PSY

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Racine	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = SAC_PSY
Suffixe	N	8 caractères maxi
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maxi

Fichier d'import de l'écran Sections ambulatoires PSY

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Racine	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = AMBU_PSY
Suffixe	N	10 caractères maxi
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maxi

Fichier d'import de l'écran Plateaux spécifiques PSY

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Code	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = PLATEAU_PSY
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères
Mode de fonctionnement	LF	1=interne, 2=sous-traité

Fichier d'import de l'écran Autres Activités PSY

Libellé des champs	Description	Type	Obligatoire
Racine SA	AlphaN	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA ENC/RTC = ACT_AUT_PSY	Oui
Suffixe	N	2 caractères maxi	Non
Libellé saisi	AN	Zone de Texte - 150 caractères maxi	Oui

Fichier d'import de l'écran Autres sections

Libellé des champs	Description	Type	Obligatoire
Racine SA	AlphaN	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA ENC/RTC = HORS_ETUDE	Oui
Suffixe	N	2 caractères maxi	Non
Libellé saisi	AN	Zone de Texte - 150 caractères maxi	Oui

Fichier d'import de l'écran Sections Médico-techniques

Format des fichiers d'import

Libellé des champs	Type	Description
Racine SA	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = SAMT_INT/SAMT_ST, SAMT_URG, SAMT_DIAL, SAMT_RDTH
Suffixe	N	6 caractères maximum
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum
Nature de l'unité d'œuvre (Nouveau pour RTC, déjà attendu pour ENC)	LF	1 caractère max parmi la liste suivante : 1=Valorisation_Euro 2= B 3= Passage 4= Demi-heure 5= ICR 6= AMK 7= Minute 8= Montant_ST 9= Séance

		10=Visite 11=Test_labo 12=selon établissement
Mode de prise en charge	LF	1 caractère : 0= Non Concerné 1= Dédié à la prise en charge en chirurgie ambulatoire 2= Non ambulatoire
Mode de fonctionnement de la SAMT	LF	1 = Interne 2 = Sous-traitance 3 = Groupement

Fichier d'import de la correspondance des SA

<i>Libellé des champs</i>	<i>Type</i>
SA N-1	Code SA ou caractère « NC »
SA N	Code SA ou caractère « NC »

Utilisation du caractère « NC » :

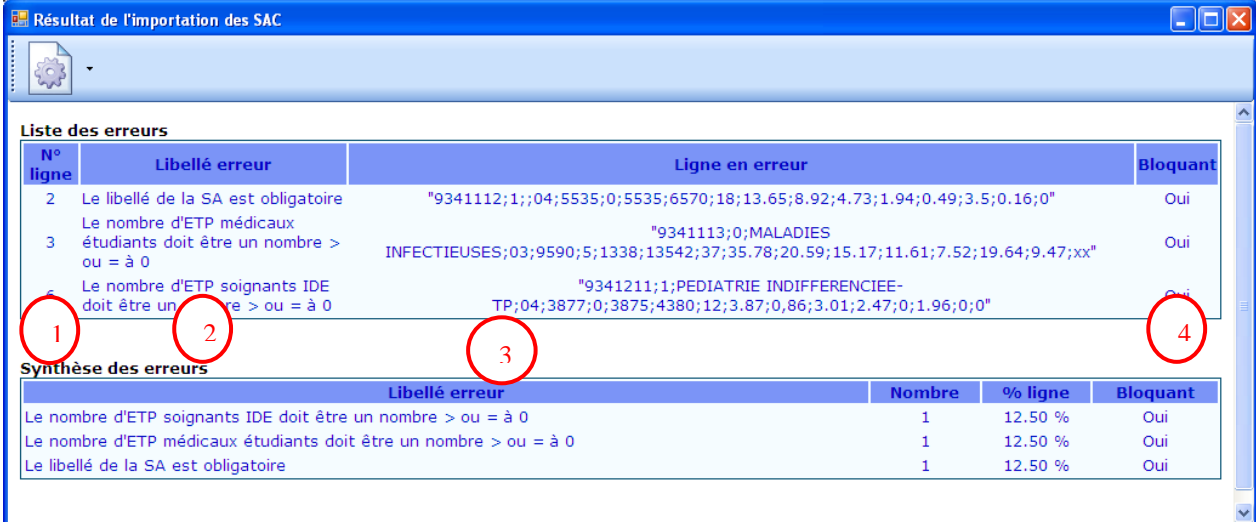
Si une SA N-1 n'a pas de correspondance en N (activité arrêtée en N), l'établissement devra indiquer les caractères « NC » (non concerné) dans le deuxième champ.

Si une SA N n'a pas de correspondance en N-1 (nouvelle activité en N), l'établissement devra indiquer les caractères « NC » (non concerné) dans le premier champ.

Annexe 2 : guide de lecture des rapports

Chaque importation est sujette à des contrôles de cohérences qui peuvent générer des erreurs. Si des erreurs sont détectées, elles sont alors affichées dans un rapport afin de vous aider à corriger le fichier en cours d'importation.

Exemple de rapport d'erreur :



Liste des erreurs

N° ligne	Libellé erreur	Ligne en erreur	Bloquant
2	Le libellé de la SA est obligatoire	"9341112;1;;04;5535;0;5535;6570;18;13.65;8.92;4.73;1.94;0.49;3.5;0.16;0"	Oui
3	Le nombre d'ETP médicaux étudiants doit être un nombre > ou = à 0	"9341113;0;MALADIES INFECTIEUSES;03;9590;5;1338;13542;37;35.78;20.59;15.17;11.61;7.52;19.64;9.47;xx"	Oui
4	Le nombre d'ETP soignants IDE doit être un nombre > ou = à 0	"9341211;1;PEDIATRIE INDIFFERENCIEE-TP;04;3877;0;3875;4380;12;3.87;0.86;3.01;2.47;0;1.96;0;0"	Oui

Synthèse des erreurs

Libellé erreur	Nombre	% ligne	Bloquant
Le nombre d'ETP soignants IDE doit être un nombre > ou = à 0	1	12.50 %	Oui
Le nombre d'ETP médicaux étudiants doit être un nombre > ou = à 0	1	12.50 %	Oui
Le libellé de la SA est obligatoire	1	12.50 %	Oui

Liste des erreurs :

Le tableau ci-dessus contient toutes les erreurs rencontrées durant l'importation.

Chaque erreur est constituée de son libellé, de la ligne en erreur avec son n° de ligne et du caractère bloquant ou non.

S'il existe une erreur bloquante, l'importation n'est pas effectuée.

Comment lire les rapports d'erreur ?

1 : Indique la ligne dans le fichier d'import où se situe l'erreur

2 : Indique en toute lettre l'erreur dont il s'agit.

3 : Indique le contenu de la ligne concernée par l'erreur.

4 : Indique si l'erreur est bloquante ou pas. Si l'erreur est bloquante alors le fichier d'import doit impérativement être corrigé pour pouvoir être importé de nouveau. Si l'erreur est non bloquante alors le fichier est importé malgré l'erreur.

Synthèse des erreurs :

Affiche le pourcentage par code erreur sur le nombre de ligne du fichier d'import.

Les erreurs les plus courantes sont :

Erreur sur le séparateur : le séparateur de champs doit être « ; »

Erreur sur le nombre de champs attendu

Champ vide : Une ligne ne doit pas avoir de champ vide mais doit plutôt être mis à 0.

Code SA incorrect : Import d'un code de SAC dans les SAMT ou vice et versa.

La valeur du champ dans médecins salariés ne doit pas être renseignée lorsque la nature d'UO est différente de l'ICR.

La valeur du champ dans médecins salariés dans les ICR est erronée : il faut 0 ou 1.